

Compte rendu du Comité Syndical du 26 mars 2015

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, FOYART Kristine et PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DEMAISON Daniel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent et WARIN Gérard.

Madame TROUVAIN a donné pouvoir à Monsieur FERREIRA Olivier et Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire a donné pouvoir à Madame DECAMP Annick.

Techniciens : Monsieur ONIMUS et Madame COLLERY

Monsieur le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance : Madame DECAMP Annick

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance (17 février 2015).

1) Créations d'emplois

➤ **Observations du Contrôle de Légalité de la Préfecture sur le classement du SEZEO**

Les services préfectoraux refusent le classement du SEZEO dans la strate des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants, malgré l'intervention répétée du Sous-préfet de Clermont.

De ce fait, il est également impossible pour le Conseil syndical de créer un emploi de DGS et de lui attribuer un véhicule de fonction. Ils demandent donc l'abrogation des délibérations correspondantes.

Proposition d'abroger les 2 délibérations du 25 septembre 2014 concernant la création d'un emploi de DGS et l'attribution d'un véhicule de fonction.

Monsieur MAZIERES souhaite connaître les motifs invoqués par les services préfectoraux pour refuser le classement.

Monsieur FERREIRA explique qu'il y a 3 critères cumulatifs : importance du budget, l'étendue des compétences exercées et le nombre de personnel à encadrer.

Les membres approuvent l'abrogation des deux délibérations du 25/09/2014 ainsi que celle du 27/11/2014.

➤ **Point sur les observations du Contrôle de Légalité de la Préfecture concernant les activités accessoires**

Les services préfectoraux estiment que les activités accessoires créées par le Conseil syndical

doivent être considérées comme des emplois permanents et non comme des activités accessoires. Ils demandent l'abrogation de la délibération du 27 novembre créant les activités accessoires et que le conseil syndical crée des emplois permanents.

Les membres proposent d'abroger la délibération créant les activités accessoires (2014/42) à effet du 15 avril 2015.

Les membres proposent de recruter une personne de profil administratif sur un emploi permanent à temps complet (35/35ème) : grade de Rédacteur.

Les membres proposent de créer un emploi permanent d'Attaché principal à temps non complet (2.62/35ème) pour recruter Monsieur ONIMUS sur des fonctions de directeur et un autre emploi permanent d'Attaché à temps non complet (5.25/35ème) pour Madame COLLERY sur des fonctions de secrétaire comptable.

Les membres approuvent à l'unanimité la création de l'emploi permanent administratif à temps complet (grade de Rédacteur) et la création de deux emplois permanents à temps non complet (2.62/35^{ème} pour l'emploi de Directeur (grade d'Attaché Principal) et 5.25/35^{ème} pour l'emploi de secrétaire-comptable (grade d'Attaché).

2) Instauration du régime indemnitaire

Il est également proposé d'instaurer le régime indemnitaire pour l'ensemble des grades des filières administratives et techniques. En effet, seul le grade d'attaché principal était concerné par la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultat instaurée par la délibération du 25 septembre 2014.

- PFR pour le grade d'Attaché
- IEMP pour les catégories B des filières administratives et techniques
- IAT pour les catégories B et C filières administratives
- IHTS ou IFTS selon les grades
- PSR/ISS pour la catégorie B de la filière technique

L'attribution individuelle est modulée par le Président selon un coefficient, pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions et dans la limite du crédit global.

Les membres approuvent à l'unanimité l'instauration du régime indemnitaire.

3) Détermination de la programmation des travaux 2015

Présentation faite d'un diaporama reprenant l'ensemble des demandes de travaux pour l'année 2015 classées par catégorie : renforcement, enfouissement

Document joint en annexe.

Participation financière du SEZEO en fonction des taux retenus lors du conseil syndical du 17.02.2015.

Pour le renforcement, participation prévisionnelle de 1 131 673 €.

Monsieur GRANIER précise que les montants des travaux sont des montants prévisionnels qui seront revus en fonction des résultats des appels d'offres ce qui devrait générer une marge de manœuvre pour le SEZEO avec des montants réels moindres.

Reste à charge du SEZEO après application du financement du FACE (635190 €) = 496 483 €

Pour l'enfouissement, participation prévisionnelle de 516 469 €.

Reste à charge du SEZEO après application du financement du FACE (118 000 €) et de l'enveloppe de la SICAE au titre de l'article 8 (200 000 €) = 198 469 €

Pour les travaux dans les communes urbaines, application du taux de 10 % : participation financière de 6 726 €

Monsieur FERREIRA explique qu'il est nécessaire de participer aux travaux des communes urbaines puisque ceux-ci abondent le montant du R2 du SEZEO.

La participation financière du SEZEO à hauteur de 10 % du montant des travaux n'est pas plafonné.

Précision apportée concernant 4 dossiers inscrits dans la programmation FACE 2014 mais non budgétisés en 2014. Il est nécessaire d'inclure ces 4 dossiers au BP 2015 en plus de la programmation 2015.

Total de 30 dossiers en 2015.

Les membres valident à l'unanimité la programmation des travaux 2015.

4) Approbation du Compte de Gestion 2014

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Récupération de 102 699,75 € "transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire" = résultats des anciens syndicats.

Les membres approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2014.

5) Approbation du Compte Administratif 2014

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	13 485,19	-	446 348,75	1 234 700,47	459 833,94	1 234 700,47
TOTAUX	13 485,19	-	446 348,75	1 234 700,47	459 833,94	1 234 700,47
Résultat de clôture	13 485,19	-	-	788 351,72	-	774 866,53
Restes à réaliser	1 172 957,48	919 113,09	-	-	1 172 957,48	919 113,09
RESULTAT CUMULE		- 267 329,58		788 351,72		521 022,14

Le Président expose que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 788 351.72 € et un déficit d'investissement de 13 485.19 €.

Monsieur le Président sort de la salle. Monsieur GRANIER, doyen d'âge des membres présents procède au vote.

Les membres approuvent le Compte Administratif 2014.

6) Affectation du Résultat 2014

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement (788 351.72 + 102699.75) : 891 051,47 €

En section d'investissement - Article 1068 : autres réserves : 267 330 €

En section de fonctionnement - 002 : résultat de fonctionnement reporté : 623 721,47 €

- Déficit d'investissement : 13 485,19 €

En section d'investissement - 001 : solde d'exécution négatif reporté : 13 485,19 €

Les membres approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 présentée.

7) Adoption du Budget Primitif 2015

Présentation d'un diaporama reprenant les grands axes du BP :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Article	Libellé	Propositions Budget 2014	Réalisation 2014	Propositions Budget 2015	Remarques
60	Achats	1 300	1 903	3 650	
61/62	Prestations externes	48 670	14 800	85 885	28000 FNCCR + 19000 AMO
63	Impôts et taxes	828	18	826	
012	Charges de personnel	45 587	0	62 795	1 TC + 2 TNC
014	Attenuations de produits	395 107	395 079	831 127	Reversement R2 2015 + reliquat R2 2014
65	Autres charges de gestion courante	37 150	32 522	39 100	7 indemnités d'élus sur 12 mois
Total des dépenses de gestion courante		528 640	444 324	1 023 383	
66	Charges financières	10 000	2 024	11 736	Intérêts (Reprise d'emprunts)
67	Charges exceptionnelles	200	0	200	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		538 840	446 348	1 035 319	

Recettes de fonctionnement :

Article	Libellé	Propositions Budget 2014	Réalisation 2014	Propositions Budget 2015	Remarques
013	Atténuation de charges	-	-	-	
70	Produits des services	-	-	-	
73	Impôts et taxes	773 327	698 038	900 000	TCCFE
74	Dotations, subventions, participations	423 269	430 873	430 874	R2
75	Autres produits de gestion courante	30 000	105 788	253 000	R1 + subvention de démarrage
Total des recettes de gestion courante		1 226 596	1 234 700	1 583 874	
76	Produits financiers	-	-	-	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 226 596	1 234 700	1 583 874	

Dépenses réelles d'investissement :

Chapitre	Libellé	Proposition 2015
21	Immobilisations corporelles	15 000
23	Immobilisations en cours (travaux)	3 540 216.11
Total des dépenses d'équipement		3 555 216.11
16	Remboursements d'emprunts + caution	21 000
Total des dépenses réelles d'investissement		3 576 216.11

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Proposition 2015
13	Subventions d'investissement	1 707 580
16	Emprunts	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	267 330
27	Autres immobilisations financières	557 515.77
Total des recettes réelles d'investissement		2 532 425.77

Monsieur FERREIRA expose que l'intégralité des dossiers de travaux (programmation 2015) ont été budgétisés.

Monsieur FERREIRA explique que les couts de fonctionnement du SEZEO peu élevés permettent d'effectuer un virement à la section d'investissement de 1 157 275.23 € ce qui permet d'investir dans les travaux et de faire travailler les entreprises.

Pour comparaison, lors du BP 2014, 673 754 € avaient été virés à la section d'investissement.

Monsieur FERREIRA explique qu'il sera nécessaire de faire un bilan en fin d'année pour constater les investissements du SEZEO et voir si une "réserve" de financement est possible. En effet, les subventions du FACE risquent de diminuer et le SEZEO devra être en capacité de compenser pour continuer à réaliser les travaux nécessaires.

Il sera également nécessaire de vérifier la viabilité des critères et taux retenus pour déterminer la programmation.

Les membres approuvent à l'unanimité le Budget primitif 2015.

Point sur les observations du Contrôle de Légalité de la Préfecture : convention de mandat

Les services préfectoraux refusent que le SEZEO prenne une délibération générique autorisant le Président à signer les différentes conventions de mandat pour la réalisation des travaux.

Aussi, il est nécessaire de délibérer pour chaque signature de convention.

Compte tenu des propos tenus dans le courrier et de l'incompréhension manifeste des services préfectoraux, les membres proposent de ne pas abroger la délibération du 25 septembre contestée.

Pour information, les conventions concernées par la délibération du 25/09 ont fait l'objet d'une autorisation spécifique de signature lors du dernier conseil syndical (17/02).

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions de mandat avec Rivecourt et Grandvillers aux Bois.



Monsieur FERREIRA informe les membres que le cabinet pour l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'achat d'énergie a été retenu par les membres du bureau. Il s'agit de MTAIR pour un montant de 12 925 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Le Président,
Olivier FERREIRA

